

OCBM du Hainaut du 25/11/2021  
Point 2. Follow-up des avis précédents de l'Organe

OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis	Suivi automne 2021
Printemps 21	2.1.1. Ajustement réseau Express cible Liaison Renaix –Ellezelles – Flobecq -Lessines –Enghien (création)	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison Express « Renaix - Ellezelles - Flobecq - Lessines – Enghien » (voir fiche), moyennant l'étude par l'AOT d'une offre le samedi (en cohérence avec le PRTP de la zone autour d'Ath).	Evolution de l'offre Express présentée dans le cadre du projet de réseau cible de la zone d'Ath
Printemps 21	2.1.2. Mises en œuvre opérationnelles 2021	L'Organe émet un avis favorable sur les modifications de l'offre qui lui sont soumises sur les lignes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nivelles – La Louvière (création E7)</li> <li>• Renaix – Frasnies-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz (lancement effectif E41)</li> <li>• Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai (lancement effectif E42)</li> <li>• Mons – Binche (lancement effectif E43)</li> <li>• Beaumont – Erquelines – Estinnes – Quévy – Mons (création E110)</li> </ul> <p>Cependant, il recommande d'ajouter un arrêt au PAE de Beaumont et que des solutions soit proposées en vue de desservir le PAE Leuze Europe. Il recommande également d'intégrer les correspondances ciblées dans l'offre mise en œuvre.</p>	PAE de Leuze : après analyse OTW, il a été choisi de ne pas le desservir avec la ligne E41 vu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• flux inférieurs entre Péruwelz et PAE et entre Péruwelz et gare de Leuze.</li> <li>• l'objectif est d'amener les habitants de Péruwelz rapidement à la gare de Leuze pour correspondance SNCB : cet objectif n'est pas atteint si on passe par le PAE Leuze.</li> </ul> <p>Correspondance E41 / 86B n'a pas pu être améliorée parce qu'il y a un impact lourd sur les autres lignes et un besoin de moyens financiers supplémentaires.</p> <p>Début 2022 : IDETA va organiser atelier de réflexion sur desserte du PAE</p> <p>PAE de Beaumont : il a été choisi de ne pas le desservir avec la E110, le PAE étant en tout début de ligne.</p>
Printemps 21	2.2.1. Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant	L'Organe émet un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate).	Colfontaine : l'étude sera effectivement réalisée dans le cadre du redéploiement de la zone du Borinage (impact du futur BHNS)

	<p>intercommunal :          Méthodologie régionale :          Ajustement de l'offre cible : Priorisation des 6 communes</p>	<p>L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion.</p> <p>Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion des communes du bassin du Hainaut lors des prochains OCBM pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la commune de Seneffe au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Brabant-Ouest programmée en 2021 ;</li> <li>• la commune de Le Roeulx au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Soignies programmée en 2022 ;</li> <li>• les communes de Colfontaine en 2021, Brunehaut en 2022 et Pecq en 2023.</li> </ul> <p>Cependant, l'Organe recommande d'intégrer aux études de connexion au réseau structurant les études de mobilité réalisées sur les territoires concernés, notamment l'étude BHNS Coeur de Hainaut pour ce qui concerne la connexion de la Commune de Colfontaine.</p>	
Printemps 21	<p>3.1.1. Méthodologie régionale et planning du redéploiement de l'offre : ajustement</p> <p>Zones urbaines de Mons et de Mouscron, ainsi que zone pluricommunale autour de Soignies</p>	<p>L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux (partie de l'agglomération de Charleroi) avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 le Plan Régional de Transport Public de la zone.</li> <li>- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mons est avancé à l'OCBM d'automne 2021 avec la présentation d'un diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mons.</li> <li>- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mouscron est reporté à l'OCBM de printemps 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mouscron.</li> </ul>	<p>Réseau cible présenté pour avis au présent OCBM</p> <p>Diagnostic présenté pour avis au présent OCBM</p>

		- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone de Soignies reste programmé pour l'OCBM d'automne 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le Plan Régional de Transport Public de Soignies.	
Printemps 21	3.1.3. Redéploiement zone autour d'Ath : projet de plan régional de Transport Public	L'Organe ne remet pas d'avis favorable sur le projet proposé de Plan Régional de Transport Public sur la zone d'Ath. Il recommande de présenter, lors de sa session d'automne 2021, les améliorations du Plan Régional de Transport Public sur la zone d'Ath en : - clarifiant le périmètre et l'ampleur kilométrique de ce PRTP au regard de l'offre actuelle ; - clarifiant le type d'offres complémentaires pour les villages et pour les plages horaires non desservis ; - affinant les liaisons scolaires nécessaires sur la zone ; - conviant les communes voisines de Leuze et Saint-Ghislain aux ateliers utiles.	Nouvelle proposition de réseau cible de la zone d'Ath présenté pour avis au présent l'OCBM
Printemps 21	3.1.4. Redéploiement ciblé Chapelle – Courcelles – Roux : diagnostic	L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage. L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles et Charleroi) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone de redéploiement ciblé « Courcelles- Chapelle-Lez-Herlaimont – Roux » et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021.  De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2ème atelier en septembre 2021.	Réseau cible présenté pour avis au présent OCBM
Printemps 21	3.2. Mises en oeuvre du Plan de Transport détaillé OTW 2021  •Ligne Mons –Maubeuge (41)	L'Organe émet un avis favorable sur les modifications opérationnelles présentées par l'OTW concernant les lignes 41 et 82. Il recommande à l'AOT d'initier une étude tactique sur l'offre cible pour la liaison transfrontalière Mons-Maubeuge, en y intégrant la question du niveau d'offre le WE eu regard de l'offre ferroviaire.	Fiche tactique de la liaison transfrontalière cible présentée pour avis au présent OCBM

	•Ligne Mons –Trazegnies (82)	Il prend acte que le renforcement au ¼ h en journée de la ligne 82 fin 2021 fera l'objet d'une analyse approfondie de la ligne en 2022 avant la mise en œuvre d'ajustements de l'offre en 2023. L'Organe sera invité à remettre son avis sur cette évaluation et sur les ajustements envisagés à ce moment.	Ambitions tactiques pour la liaison Chapelle-Morlanwelz-La Louvière intégrées au réseau cible présenté pour avis au présent OCBM, sous réserve du résultat de l'analyse en 2022 de la ligne 82 renforcée au ¼ h.
	4. Plan de transport 2022 – région du Westhoek (Flandre) : impacts côté wallon	L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Westhoek. Il demande sa prise en compte dans le cadre de la prochaine étude wallonne de redéploiement concernant la zone urbaine de Mouscron en 2022.	
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes (cfr fiches en annexe) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaumont – Erquelines – Estinnes – Quévy – Mons</li> <li>• Binche – Mons</li> <li>• La Louvière – Nivelles</li> <li>• Péruwelz – Bernissart - Beloeil – Chièvres – Ath</li> <li>• Renaix – Frasnes-lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz</li> <li>• Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai</li> </ul> Il prend également acte de la suppression du réseau Express cible des liaisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soignies – Braine-le-Comte – Nivelles</li> <li>• Mons – Le Roeulx – Seneffe – Nivelles</li> </ul>	Tous les offres sont mises en œuvre sauf desserte du samedi de La Louvière – Nivelles  Evaluations à mener en 2022.
Automne 20	2.1.3. Mises en œuvre Réseau express 2020/2021 par l'OTW	L'organe recommande une attention particulière à l'intermodalité et à la multimodalité suite à la mise en œuvre des lignes, principalement avec les modes actifs (vers/à l'arrêt et à bord).	L'attention particulière a été apportée par l'OTW
Automne 20	2.2. Connexion du solde des communes au réseau structurant (d'ici 2023)	L'Organe émet un avis favorable sur <ul style="list-style-type: none"> <li>• la méthodologie d'identification des communes à connecter au réseau structurant</li> <li>• la caractérisation et la priorisation des communes</li> </ul>	Point présenté au printemps 2021 Clos.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>la méthodologie d'identification du pôle et de l'offre desservant celui-ci.</li> </ul> <p>Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport de présenter à sa prochaine session la caractérisation et la priorisation des communes à connecter au réseau structurant.</p> <p>De plus, il s'agira alors d'initier les projets ad-hoc avec l'OTW et les communes concernées pour la mise en oeuvre des étapes 4 et 5.</p>	
Automne 20	3.1.1. Redéploiement des réseaux TEC : Ajustement de la méthodologie	<p>L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie de redéploiement et prend acte que les prochaines études de redéploiement prévues au sein du bassin de mobilité du Hainaut concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la zone pluricommunale d'Ath fin 2020 afin de soumettre le Plan Régional de Transport Public de la zone pour avis à l'OCBM de printemps 2021 ;</li> <li>la zone urbaine de Mouscron pour laquelle un diagnostic sera présenté pour avis à l'OCBM de printemps 2021.</li> </ul>	Clos
Automne 20	3.1.2. Etude 2020 : diagnostic de la zone d'Ath	<p>L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité sur la zone autour d'Ath présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.</p> <p>En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone, il constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les communes d'Ath, Lessines et Brugelette disposent d'une offre ferroviaire.</li> <li>Les communes de Beloeil et Chièvres disposeront prochainement d'une ligne express, leur permettant ainsi de disposer d'une offre structurante dès octobre 2020</li> <li>Les communes d'Ellezelles et Flobecq n'ont pas encore d'accès à un réseau structurant ferroviaire ou express.</li> </ul> <p>L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Flobecq et Lessines) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone d'Ath, et de présenter une proposition de Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session au printemps 2021.</p>	<p>Nouvelle proposition de réseau cible de la zone d'Ath présenté pour avis au présent l'OCBM</p> <p>Clos.</p>
Automne 20	3.2.1. Plans de transport détaillé OTW 2020 et 2021 pour le bassin de Hainaut	<p>L'organe n'émet pas de remarques sur les modifications opérationnelles de l'offre prévues par l'opérateur en 2020 et 2021.</p>	Clos
Printemps 20	2.1. Ajustement tactique du réseau express cible à	<p>L'Organe prend acte de la suppression de la liaison Express Honnelles - Dour – Mons et émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible de la liaison Express Péruwelz - Beloeil - Chièvres – Ath (détaillée dans la fiche correspondante).</p>	Ligne E40 mise en œuvre.

	court terme (y compris desserte PAE)	L'Organe recommande toutefois d'étudier la desserte de la commune de Bernissart par cette liaison et, sur base de l'évaluation à mener sur la fréquentation de l'extension vers les PAE Orientis 1 et 2, l'élargissement de l'amplitude horaire de desserte de ces pôles d'emploi.	Premier bilan effectué et ajustement tactique intégré dans le réseau cible de la zone d'Ath présenté pour avis au présent l'OCBM
Printemps 20	2.2. Actions opérationnelles mises en oeuvre par l'OTW en 2020	Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle des liaisons Express cibles, l'Organe recommande que la concertation entre l'OTW et les communes concernées par le développement de l'offre Express se déroule en amont des séances de l'OCBM, notamment en vue de la détermination idéale des arrêts à desservir. L'Organe émet un avis favorable pour la création de la ligne Express « Péruwelz - Beloeil - Chièvres – Ath », en recommandant les arrêts suivants sur l'itinéraire envisagé : - à proximité de la gare de Bernissart (sous réserve de l'analyse tactique à réaliser par l'AOT pouvant amener la modification de la fiche cible) - à Quevaucamps La Bécasse pour une meilleure desserte de la commune de Beloeil.	La concertation a eu lieu. Ligne E40 mise en œuvre. Clos
Printemps 20	3.1. Redéploiement de l'offre : Honnelles-Dour-Boussu-St-Ghislain (création)	L'Organe partage les constats posés par la Wallonie amenant à la suppression de la liaison WEL Athis-Dour-Mons et la nécessité d'une alternative plus efficace. L'Organe remet un avis positif sur la création d'une ligne structurante principale proposant une desserte de plusieurs polarités au sein des communes de Honnelles (et Quiévrain à son extrémité), de Dour, de Boussu et Saint-Ghislain et sur les niveaux de service cible (fixés dans la fiche qui lui a été soumise). Cette liaison principale permettra ainsi de connecter aux heures de pointe, toute l'année, chacune des communes entre elles mais aussi de les connecter directement aux principaux lieux d'enseignement, d'emplois et de services directement et aux pôles de Mons et Bruxelles, via correspondance organisée avec l'offre ferroviaire en gare de Saint-Ghislain ou via le réseau bus urbain montois. L'Organe remet un avis favorable à l'étude opérationnelle de mise en oeuvre de la ligne présentée par l'OTW et encourage les parties prenantes à lancer sans tarder la promotion de cette nouvelle offre.	Ligne 30 Angre-Saint-Ghislain mise en œuvre  Evaluation à mener